

Stephen Ellis & Janet MacGaffey

Le commerce international informel en Afrique sub-saharienne.

Quelques problèmes méthodologiques et conceptuels**

Dans cet article nous tenterons d'exposer quelques-uns des problèmes méthodologiques et conceptuels relatifs à l'étude de divers aspects du commerce international informel en Afrique sub-saharienne, c'est-à-dire les opérations commerciales qui sont effectuées en franchissant des frontières internationales, mais qui ne figurent pas directement dans les données officielles. Nous nous intéresserons particulièrement au commerce inter-

* Les « New Direction Papers » (« Nouvelles tendances de la recherche ») constituent une nouvelle collection du Joint Committee on African Studies (JCAS) de l'American Council of Learned Societies (ACLS) et du Social Science Research Council (SSRC). Cette collection souhaite ouvrir, ou rouvrir, un champ d'études africaines qui a été négligé ou sur lequel peu de travaux ont été faits ; elle veut ainsi être une tribune pour un programme de recherche novateur plutôt qu'un recueil d'idées consacrées qui ont formé notre connaissance de l'Afrique. Le Comité souhaite rassembler des articles qui, tout en partant d'une connaissance empirique du sujet, aient une orientation méthodologique et théorique. Par exemple, une étude de cas doit être l'occasion de montrer comment, au moyen d'une approche originale, une nouvelle appréhension des réalités africaines peut être opérée. La préférence sera donnée aux articles susceptibles d'aider des collègues travaillant en Afrique à renouveler leur pratique de terrain.

Les contributions à cette collection paraîtront conjointement en anglais dans l'*African Studies Review* et en français dans les *Cahiers d'Études africaines*. Pour plus de renseignements, s'adresser à Ron Kassimir, Program Officer, SSRC, 810 Seventh Avenue, New York, NY 10019, ou à Bogumil Jewsiewicki, Université Laval, Département d'histoire, Québec PQ, Canada G1K 7P4.

** Nous tenons à exprimer notre gratitude à Béatrice Hibou et à Bogumil Jewsiewicki, ainsi qu'à de nombreux lecteurs critiques anonymes, pour leurs commentaires sur une première version de cet article.

continental. Les marchandises peuvent ne pas être enregistrées pour toutes sortes de raisons : les commerçants qui opèrent sur une petite échelle estiment, à tort ou à raison, que l'officialisation d'une transaction risque de les entraîner à faire des dépenses superflues, sous forme de paperasserie coûteuse en temps, de paiement de taxes douanières et autres, et éventuellement de versements de pots-de-vin. Ceux qui opèrent sur une plus grande échelle peuvent être, étant donné qu'ils bénéficient de « protection » politique, exemptés de taxes et autres charges dans les pays où ils sont établis.

L'activité économique informelle est, de par sa nature même, difficile à détecter et à chiffrer, que ce soit en Afrique ou ailleurs (Tanzi 1982 ; Alessandrini & Dallago 1987 ; Thomas 1992). Le commerce que nous décrivons fait partie de l'économie qui peut être qualifiée de « seconde », « cachée », « parallèle », « souterraine » et « informelle » ; tous ces termes tendent à suggérer une activité qui n'est pas officiellement signalée aux autorités de l'État et qui n'est, par conséquent, pas directement imposable. Bien que de telles activités ne soient pas forcément illégales, elles peuvent néanmoins atteindre certaines formes d'illégalité.

Les petites entreprises, contrôlées en particulier par les habitants pauvres des villes, constituent une part importante du secteur informel et elles ont fait l'objet de nombreuses recherches (cf. Hugon & Deblé 1982 ; Penouil & Lachaud 1985). Les différentes formes d'échange qui font aussi partie de l'économie informelle ont été beaucoup moins étudiées. Nous nous proposons ici d'analyser davantage le commerce transfrontalier non-officiel, en particulier celui qui relie l'Afrique aux autres continents, plutôt que la production ou une autre branche de l'activité économique. Le commerce clandestin concerne une grande variété de marchandises, l'une des plus importantes étant les denrées alimentaires qui circulent aussi bien à l'intérieur de chaque pays africain qu'entre ces pays, et aussi bien en direction d'autres continents qu'en provenance de ceux-ci. Les produits alimentaires et les aliments transformés et mis en conserve sont exportés vers les communautés africaines des grandes villes d'Europe. Les épices, le poisson, l'ivoire, les cuirs et les peaux sont exportés, en particulier en Afrique orientale, parfois clandestinement. Le bétail franchit les frontières africaines, en nombre considérable. Le café, le thé et la papaine, sont parfois exportés frauduleusement ou passés en contrebande, tout comme les minéraux, notamment l'or, les diamants et autres pierres précieuses, la malachite et le cobalt. Le trafic de drogue en provenance d'Amérique latine et de l'Asie orientale est en progression.

En échange de ces marchandises provenant d'Afrique, des produits manufacturés sont importés, le plus souvent d'Asie, via Dubaï : des produits pharmaceutiques, des matériaux de construction, des véhicules (neufs, d'occasion, ou volés), du carburant, des pièces détachées, du savon, du mobilier et des appareils électriques et électroniques, du matériel de bureau, des cigarettes et des boissons alcoolisées. Des vêtements, neufs et

d'occasion (les friperies), des chaussures, des bijoux et autres accessoires sont importés d'Europe, tout comme des produits de beauté sont importés des Caraïbes, des États-Unis et d'Europe. Le tissu (en particulier les wax) provenant d'Europe et de Chine est exporté vers d'autres régions d'Afrique à partir de l'Afrique occidentale, et constitue la base d'un commerce extrêmement lucratif contrôlé dans une large mesure par les femmes.

Dans les pages qui suivent, nous aborderons quelques-uns des problèmes liés à l'identification et à l'étude du commerce international, en particulier du commerce intercontinental, illégal, non officiel ou informel, en nous appuyant sur les sources de documentation concernant les flux intercontinentaux et en adoptant une approche par le bas, en étudiant les activités d'individus ou de petits groupes de commerçants intercontinentaux jusqu'à en tirer des conclusions sur une plus vaste échelle. Enfin nous ferons quelques remarques à propos des nouvelles formes de commerce non officiel et des personnes qui y sont impliquées.

Questions méthodologiques

Pour aborder les aspects macro-économiques du commerce informel, il nous a paru judicieux de commencer par faire une distinction entre le commerce entièrement ou partiellement légal et le commerce totalement illégal. Parmi les denrées que nous avons citées plus haut, beaucoup ne sont pas forcément commercialisées de façon illicite ni ne sont des produits illégaux par nature, mais certains commerçants peuvent tenter de dissimuler leurs opérations pour en tirer un avantage commercial. Ce qui a pour conséquence que de telles transactions échappent vraisemblablement à l'enregistrement dans les statistiques officielles.

Afin d'explorer quelques-uns des problèmes méthodologiques qui se posent, nous prendrons deux exemples. Le premier est celui du commerce de l'ivoire, qui jusqu'en 1989 était libre dans certains pays mais contrôlé dans d'autres, si bien que l'ivoire donnait lieu à une contrebande de grande ampleur¹. Un second exemple est celui du trafic de la cocaïne, de l'héroïne et autres narcotiques.

Le commerce intercontinental de l'ivoire et de la drogue

Le commerce de l'ivoire est l'un des plus anciens commerces à longue distance en Afrique. L'ivoire est exporté en tant que produit de luxe, et

1. Au Zaïre, par exemple, une loi de 1973 donnait à l'Office national de l'ivoire le monopole des ventes. Cependant, des fonctionnaires s'impliquèrent sérieusement dans la contrebande, et en 1976 on estimait que 90 % de l'ivoire du Zaïre sortait en contrebande. Toute exportation fut interdite en 1978, et toute vente en 1979. Depuis lors, les troupes d'éléphants du Zaïre payent un lourd tribut au braconnage.

sa valeur internationale élevée par rapport à son volume l'a rangée, comme l'or et les pierres précieuses, parmi les marchandises utilisées par les commerçants comme une sorte d'argent liquide. La première étude sur le commerce moderne de l'ivoire fut réalisée par un ancien garde-chasse et vendeur d'ivoire, Ian Parker². Lorsqu'il retraça l'histoire des exportations d'ivoire au Kenya de 1950 à 1977, Parker s'appuya sur les statistiques publiées par le gouvernement kényan au compte des relevés de droits de douane et d'impôts indirects. Cependant, lorsque ces statistiques furent comparées aux chiffres des importations publiés par des pays non africains, un grand nombre d'anomalies apparurent. Par exemple, dans le cas de Hong Kong — le principal marché d'exportation d'ivoire du Kenya — le chiffre des importations de 1970 à 1977 établi par les douanes de Hong Kong, comparé au chiffre des exportations du Kenya, montrait qu'en réalité les exportations d'ivoire dépassaient de 137 % les chiffres officiels (Parker & Amin 1983 : 86). Comme le fait remarquer Parker, il est faux de supposer que cet écart représente l'ivoire exporté illégalement par le Kenya et donc non enregistré. Il serait plutôt dû, en partie, à un changement de procédé de relevé des statistiques au Kenya et à la façon d'attribuer des licences pour chasser les éléphants et recueillir l'ivoire. Néanmoins, le fait que les exportations d'ivoire du Kenya n'étaient pas toutes signalées laissait supposer que le braconnage y était fortement pratiqué et que des personnages politiques haut placés avaient des intérêts dans ce commerce. Une partie de l'ivoire qu'importait Hong Kong était ensuite réexportée au Japon où elle était enregistrée comme étant d'origine kényane, ce qui créait le risque de compter deux fois ce produit, pour quiconque aurait cherché à utiliser les statistiques d'importation pour calculer l'exportation totale du Kenya (Barbier *et al.* 1990 : 45-46). Cependant, si l'on tient compte de ces facteurs, on peut utiliser les chiffres des importations faites par Hong Kong et par le Japon pour calculer le véritable taux d'exportation d'ivoire par le Kenya, et même pour évaluer les risques d'élimination des éléphants au Kenya.

Une autre source concernant le commerce africain de l'ivoire est la Convention sur le commerce international des espèces de flore et de faune sauvages menacées d'extinction (en anglais, CITES), passée en 1975. Cette convention internationale destinée à contrôler le commerce des produits animaux, y compris l'ivoire, a son secrétariat en Suisse. À l'origine, l'adhésion au traité de la CITES était entièrement volontaire de la part

2. Parker fut mandaté, dans les années 1970, par le US Fish and Wildlife Service pour rédiger un rapport sur le commerce de l'ivoire, et il eut la possibilité de faire des recherches, à la fois en Afrique et en dehors, de façon à compléter ses premières informations. L'étude ne fut jamais publiée (Parker 1979) même si, par la suite, Parker publia ailleurs une partie des résultats de ses recherches (PARKER & AMIN 1983 : 85-97, 151-175). Ses estimations ont également été utilisées, confrontées à des données provenant de sources similaires, dans d'autres ouvrages (BARBIER *et al.* 1990).

des États et aucun règlement restrictif ne limitait le commerce de l'ivoire. Les différents États-membres finirent par se mettre d'accord, lors d'une réunion de la CITES en 1985, sur une nouvelle réglementation, et celle-ci prit effet l'année suivante. La nouvelle convention exigeait que les signataires adoptent des plafonds nationaux sur la quantité maximum d'ivoire qu'ils prévoyaient ou espéraient commercialiser l'année suivante. Ces plafonds devaient être fixés après discussion avec le secrétariat de la CITES qui en informait tous les autres membres. Les pays importateurs devaient s'engager à ne pas importer de marchandises en provenance d'un pays producteur d'ivoire qui dépasserait cette limite. Les quotas n'impliquaient pas, à proprement parler, les limites négociées ou attribuées, mais on exigeait seulement que les signataires informent le secrétariat de la CITES des plafonds qu'ils se fixaient eux-mêmes. Ce système présentait, comme celui qui l'a précédé, de grandes faiblesses, les pays exportateurs étant libres de fixer leurs propres limites et aucun accord international n'indiquant quel volume global d'ivoire devait être commercialisé chaque année dans le monde entier. Tout incitait les commerçants à mettre sur le marché, en ayant recours à de faux certificats, ou à des certificats authentiques obtenus grâce à des pots-de-vin ou autres, de l'ivoire acquis illégalement. Les gouvernements étaient tentés de manipuler les chiffres de façon à dissimuler le taux réel de leurs importations et exportations. Il devint aussi beaucoup plus difficile d'établir des statistiques exactes à propos du commerce de l'ivoire. Au fur et à mesure que différents pays producteurs rejoignaient la CITES et fixaient un plafond à leurs exportations légales, les commerçants qui souhaitaient échapper aux contrôles officiels pouvaient tout simplement passer de l'ivoire en contrebande dans un pays voisin qui n'avait pas adhéré à la Convention afin d'exporter ainsi légalement cette marchandise. Le pays qui profita le plus immédiatement de cette mesure au milieu des années 1980 fut le Burundi, où ne vit pas l'éléphant. Il devint néanmoins un grand exportateur d'ivoire provenant principalement du Kenya, de la Tanzanie et du Zaïre. Ainsi les chiffres officiels du Burundi, pour cette période, nous renseignent beaucoup sur la dynamique du commerce transfrontalier de l'ivoire dans cette région. Les statistiques de la CITES, même si elles sont parfois trompeuses, peuvent être utiles pour étudier le mouvement international de cette marchandise semi-légale au moins jusqu'en 1989, date à laquelle la CITES interdit tout commerce de l'ivoire, le rendant illégal dans tous les États signataires (Barbier *et al.* 1990 : 6-7 ; Douglas-Hamilton & Douglas-Hamilton 1992 : 296-302). Mais jusqu'à cette date les chiffres de la CITES ainsi que d'autres statistiques nationales pouvaient être utilisés pour étudier les mouvements de ce commerce³.

3. Les statistiques concernant les mouvements de l'ivoire et des monographies occasionnelles portant sur certains aspects de ce commerce sont publiées dans des revues de défense de la nature telles que *Traffic International Bulletin* (Cambridge) et *Swara* (Nairobi), le journal de la East African Wildlife Society.

Cette méthode d'analyse peut s'appliquer à toute marchandise légalement commercialisée au niveau international. Par exemple, le Congo-Brazzaville qui ne produit pas de diamants déclare pourtant en exporter des quantités considérables : ces chiffres peuvent révéler l'ampleur de la contrebande en provenance du Zaïre voisin et permettent d'en suivre les itinéraires (Dupriez 1968 : 682). De la même façon, la production d'or du Zaïre en 1989 indiquée dans *The Consolidated Gold Field* est estimée à 12,1 tonnes, alors que l'annuaire du Centre national d'expertise zairois (CNE) ne signale que 3 tonnes. Cependant, cet annuaire indique une production annuelle de 16 kg d'or, en 1989, au Burundi, le pays voisin du Zaïre, et dont la partie orientale longe les mines d'or, alors que sur la déclaration de chargement faite par la compagnie aérienne Sabena on relève le chiffre de 533,9 kg d'or exportés de la base de Bujumbura dans les deux seuls mois de février et mars 1989. Le Zaïre exportait également de l'or vers le Soudan, le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda et la Tanzanie⁴.

Depuis 1989, l'interdiction frappant le commerce de l'ivoire a fait entrer cette marchandise dans la même catégorie que celle des drogues illégales, notamment la cocaïne et l'héroïne. Les articles de presse, ainsi que les procès-verbaux des poursuites judiciaires à l'encontre des trafiquants de drogue arrêtés sur les principaux marchés de consommation d'Amérique du Nord et d'Europe, et d'autres sources officielles, suggèrent que le rôle joué par l'Afrique dans le trafic des stupéfiants est considérable (Cesoni 1992). Les chiffres en sont publiés par le Bureau de Contrôle des stupéfiants et par le Département d'État américain, les Nations Unies et Interpol⁵. Ces sources montrent nettement que les ressortissants de certains pays africains, et en particulier du Nigeria, ont joué un rôle d'intermédiaires de première importance dans le commerce international de la drogue, achetant de la cocaïne et de l'héroïne en Amérique latine ou en Asie du Sud-Est et en assurant le transport jusqu'aux marchés de consommation du Nord. Un examen attentif des estimations produites par les différents bureaux des narcotiques, ainsi que l'analyse des minutes des procès, entre autres sources, peuvent permettre au moins d'évaluer le rôle de l'Afrique dans ce commerce international très lucratif.

De plus, des données concernant d'autres activités économiques peuvent aider à vérifier ces calculs et à éclairer le contexte dans lequel ce commerce a lieu. En Afrique de l'Ouest en particulier, les divers

4. *Le Potentiel*, 8 mars 1993. *La Semaine*, du 17-19 février 1993, un autre journal de Kinshasa, donne des chiffres d'exportations non officielles de l'or en 1993, en direction du Burundi, du Soudan, du Kenya, de l'Ouganda et du Rwanda.

5. Par exemple, le Département d'État américain (UNITED STATES 1995 : 435) décrit le Nigeria comme « l'un des principaux pays de transit pour l'héroïne asiatique et la cocaïne latino-américaine destinées au marché international ». FORTORINO (1991) publie dans une annexe des documents provenant de sources officielles. Alain LABROUSSE, auteur d'un livre sur le commerce de la drogue, édite aussi une lettre d'information, *La Dépêche internationale des Drogues*, qui paraît depuis juin 1991.

commerçants opérant sur le plan international — que ce soit dans les secteurs légal ou illégal, formel ou informel — ont cherché à convertir leurs profits en francs CFA, la devise forte de la région, de façon à profiter d'une source de devises étrangères qui pouvait se négocier au niveau international. En fait, cette tendance a été si forte que la conversion des bénéfices en francs CFA, par les commerçants nigériens en particulier, comprenant l'échange illégal de naira contre des francs CFA et l'exportation de francs CFA en direction de comptes bancaires européens, fut l'un des principaux facteurs qui causèrent la dévaluation du franc CFA en janvier 1994. Un exportateur nigérian, possédant des naira « faibles », souhaitait généralement convertir ses profits en francs CFA, devise plus forte, en procédant illégalement si nécessaire. Les statistiques publiées par l'administration de la zone franc CFA aident ainsi à éclairer le transfert international de marchandises qui n'apparaissent pas dans des chiffres de douane fiables, y compris pour ce qui est du trafic de la drogue.

Les commerçants

Les grandes lignes selon lesquelles se dessinent les mouvements commerciaux internationaux, à partir des sources officielles, ont besoin d'être complétées par une information prise au niveau micro-économique, c'est-à-dire par l'observation minutieuse des procédés utilisés par de petits groupes de commerçants ou par des individus. Ces derniers ont tendance à fournir peu de détails sur les activités clandestines auxquelles ils se livrent : la recherche qui porte sur ces activités représente ainsi un défi méthodologique considérable. Cette section de notre article concernera plus précisément la façon dont les chercheurs ont relevé ce défi ; nous analyserons tout particulièrement la façon dont les commerçants organisent leur commerce, comment ils s'y impliquent, ce qui est commercialisé, par qui et pourquoi, et quels profits ils en retirent.

Ceux qui pratiquent un commerce clandestin évitent en général d'en parler, eu égard aux vives réactions des autorités devant leurs activités. Le problème fondamental du chercheur est de gagner la confiance de ses informateurs. La difficulté qu'il rencontrera dépendra en partie du degré d'illégalité frappant les marchandises échangées, en partie du contexte politique local, de l'application, ou de la non-application des règlements, et enfin du degré d'implication des fonctionnaires d'État, et de la façon dont ils font appliquer la loi. Ces facteurs signifient que le marché noir est un problème à la fois politique et économique. Le chercheur doit, par conséquent, analyser dans quel contexte politique ces formes d'échange s'effectuent, en même temps qu'il devra s'efforcer de faire admettre sa présence.

Les méthodes de l'anthropologie parce qu'elles s'appuient sur l'établissement de la confiance et des rapports humains sont un appui majeur

pour ce genre de recherche, en particulier pour ce qui concerne l'analyse d'activités qui peuvent être clandestines ; leur approche globalisante oblige à examiner les contextes, politique et autres, de tout phénomène économique. L'anthropologie permet l'étude de sociétés pauvres en statistiques, dans lesquelles les échanges économiques se font le plus souvent grâce à des relations personnelles. Ces dernières années, la recherche anthropologique classique mettait l'accent sur l'étude des communautés, ce qui impliquait une immersion dans la vie locale. Ces méthodes ont dû s'adapter aux nouvelles préoccupations des anthropologues, qui dépassent leur intérêt pour les petites communautés isolées dans le temps et l'espace, pour analyser aussi le contexte régional, national et global des phénomènes locaux (cf. Roseberry 1983). La collecte de données dans l'espace et le temps est également nécessaire pour entreprendre des recherches sur les commerçants. Ces derniers étant mobiles, les chercheurs doivent trouver des informateurs et obtenir leur confiance non pas simplement dans une seule communauté mais dans un ensemble plus vaste : sur les zones frontalières et sur leurs marchés, dans des réseaux dispersés s'étendant sur de grandes distances qui enjambent les frontières, et parmi les populations urbaines immigrées desquelles dépendent les commerçants lors de leurs déplacements. Les flux commerciaux changent rapidement et doivent s'adapter à l'évolution des marchés et aux possibilités ou aux contraintes politiques. Devant une telle complexité, il convient d'adopter une approche plurielle de la collecte des données, en s'appuyant sur de multiples méthodes d'investigation.

Une première approche consiste à constituer des échantillons sur la base de la méthode de l'effet « boule de neige ». Des réseaux de parents, d'amis ou d'individus liés d'une façon quelconque font l'objet de questions à réponse ouverte afin que soit minimisée l'intervention des chercheurs (Cornelius 1982 : 393-395). Il est essentiel de travailler en collaboration avec les gens de la région qui ont des contacts permettant d'établir la confiance des informateurs, ainsi qu'une connaissance approfondie du contexte politique. Les chercheurs doivent collaborer avec d'autres chercheurs ou avec des experts originaires de la zone concernée, et utiliser des enquêteurs locaux. Ils doivent également s'adjoindre la participation active d'un collaborateur qui appartienne au milieu des commerçants pour pouvoir pénétrer au sein des réseaux et pratiquer une observation participante. Ce genre d'aide est également indispensable en raison de la variété des connaissances linguistiques requises. Le fait de parler la même langue que son informateur, ou d'avoir un enquêteur qui la parle, est un facteur décisif pour instaurer la confiance. Une collaboration de cette sorte figure dans plusieurs études qui existent déjà sur le commerce non enregistré⁶.

6. Une telle collaboration se construit de façon intéressante à partir du travail de GUDEMAN & RIVIERA (1990) en Colombie.

Pour mener à bien leur recherche sur le commerce frontalier au Bénin qui a duré quinze ans, Igué et Soulé, de l'Université nationale du Bénin, ont recouru à une approche pluridisciplinaire, avec l'aide d'une équipe d'étudiants de cette université, de chercheurs et de professeurs de l'Université du Bénin au Togo, de l'Université de Niamey au Niger et d'Ife au Nigeria. Depuis 1984, ils ont continué à utiliser cette méthode en collaboration avec un groupe d'économistes de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) de Montpellier, pour étudier le commerce frontalier de denrées alimentaires en Afrique occidentale. Ce programme de recherche se poursuit actuellement. Il est soutenu par le ministère de la Coopération et du Développement et par le Club du Sahel de l'OCDE (Igué & Soulé 1992). Un chercheur de l'Orstom, Javier Herrera, a fait des recherches sur le commerce transfrontalier entre le Cameroun et le Nigeria, en collaboration avec trois Camerounais : un agro-économiste qui avait travaillé sur ce commerce dans le nord du Cameroun, un statisticien de l'office gouvernemental des statistiques, et un géographe de l'Université de Yaoundé qui a étudié l'industrie à Douala. Pour mener leurs enquêtes sur les marchés de Douala, Kumba, et Bamenda, ils furent assistés par des statisticiens et par des chercheurs locaux (Herrera 1992a). Dans son étude sur le commerce frontalier au Zaïre, MacGaffey a collaboré avec des anthropologues zaïrois qui avaient auparavant effectué des recherches sur l'économie souterraine. Pour faire aboutir son projet sur le Bas-Zaïre, sa région d'origine, Makwala, professeur à l'Université nationale du Zaïre à Kinshasa, eut recours à sept assistants de recherche qui parlaient la langue locale et avaient fait au moins six années d'études secondaires. Ils ont pu ainsi recueillir des données sur les prix, lesquelles furent vérifiées par un étudiant de l'Université. Trois autres assistants, en tant qu'observateurs de l'intérieur, accompagnaient les commerçants dans leurs déplacements en camion. Vwakyanakazi, professeur à l'Université du Zaïre à Lubumbashi, retourna dans sa région d'origine du Kivu pour recueillir des données grâce à ses nombreuses relations. Rukarangira enquêta sur la contrebande et le commerce frauduleux à la frontière entre le Zaïre et la Zambie, dans le Shaba, en se servant de son accès privilégié aux réseaux de commerçants pour obtenir des informations de l'intérieur (MacGaffey *et al.* 1991). Plus récemment, MacGaffey et Bazenguissa (ce dernier étant originaire de Brazzaville) ont mené leurs recherches en collaboration, à Paris, sur les ressortissants d'Afrique centrale qui font du commerce entre Kinshasa, Brazzaville et Paris et d'autres villes d'Europe, l'Asie orientale et les États-Unis. La plupart de leurs informateurs vivaient à Paris sans carte de séjour et s'adonnaient à diverses activités illégales. Afin de pénétrer leur milieu, les chercheurs étaient assistés d'une personne qui vivait également à Paris, sans papiers, et qui était chargée d'établir des contacts, de faire les présentations et de garantir qu'on pouvait faire confiance aux deux anthropologues (Bazenguissa & MacGaffey 1995 ; MacGaffey & Bazenguissa, 1995).

Dans l'étude du commerce informel, il est nécessaire de disposer d'une certaine profondeur chronologique de façon à saisir la flexibilité ainsi que les délais de réponse et d'adaptation des commerçants à des situations nouvelles. Les biographies et les études de cas particuliers d'individus, qui situent leurs activités dans le temps et l'espace, sont une source extraordinairement riche et il s'agit là d'un procédé particulièrement utile. Les informateurs ne sont pas nombreux et il faut du temps et de gros efforts pour établir des rapports de confiance. Cela fait, nous disposons d'un bon outil pour recueillir des informations détaillées sur les motivations des commerçants, la façon dont ils entrent dans tel ou tel type d'activité, et comment ils s'organisent, quelles décisions prennent-ils et pour quelles raisons. Cela nous permet également d'étudier leur comportement face aux vicissitudes dues aux changements politiques et économiques, leurs profits et pertes, et leur façon d'investir, de nous poser la question de savoir sur quoi reposent les réseaux, comment ils sont gérés et comment ils fonctionnent⁷. Au cours de sa collecte de données, le chercheur obtient le même type d'informations de la part de chacun de ses interlocuteurs. Ces informations sont ensuite rassemblées et des modèles apparaissent. Même si les récits recueillis ne sont pas nombreux, leur richesse et l'extraordinaire intérêt des données qu'ils sont susceptibles de contenir peuvent compenser leur rareté.

Une bonne méthode utilisée pour analyser les flux du commerce non enregistré et les marchandises qui sont commercialisées est celle qui se fonde sur des études de marchés. Il s'agit de rechercher l'origine des produits présents sur les marchés situés des deux côtés d'une frontière et de préciser s'ils sont ou non réexportés⁸, de comparer les prix, d'estimer leur volume. Il convient aussi d'étudier les réseaux et l'organisation des commerçants présents sur tel ou tel marché, et de regrouper ces informations afin de savoir si les marchandises sont véritablement passées en contrebande ou si, d'une façon ou d'une autre, elles traversent les frontières frauduleusement (Herrera 1992a). Des marchés spéciaux sont parfois mis en place pour vendre ou pour troquer des marchandises de contrebande ; il en est ainsi, par exemple, au Zaïre, où sur des marchés installés dans des villes situées le long des frontières avec le Soudan et l'Ouganda, on troque des véhicules et d'autres marchandises contre de l'or, du café ou de l'ivoire (Vwakyankazi 1991 : 53-54). Sur le marché Kenia de Lubumbashi on trouve des marchandises illégalement exportées par la Zambie ; sur le marché Mariano, qui exista pendant plusieurs années depuis

7. De nombreuses études de cas particuliers ont été utilisées dans la recherche sur le commerce non enregistré (cf. MACGAFFEY & BAZENGUISSA, à paraître ; EBIN 1993, 1992 ; LAMBERT 1993 ; LABAZÉE 1993 ; RUKARANGIRA & SCHOEPF 1991 ; SCHOEPF & ENGUNDU 1991).
8. Plusieurs États d'Afrique occidentale — le Bénin, le Togo et la Gambie — sont parfois qualifiés « d'États entrepôts » en raison de la prédominance de cette activité (IGUÉ & SOULÉ 1992).

1988 à Kinshasa, on vend des marchandises apportées d'Angola par des commerçants. Les prix y sont très compétitifs par rapport aux supermarchés dans le domaine des marchandises importées. Igué et Soulé établissent une liste de marchés frontaliers au Bénin, marchés dans lesquels le commerce non enregistré prédomine, et d'autres qui sont des entrepôts spécialement destinés à stocker des marchandises particulières (Igué & Soulé 1992 : 85, 89-92). Stary a étudié les marchés qui sont apparus depuis le milieu des années 1970 le long de la frontière entre le Ghana et la Côte-d'Ivoire et qui fournissent aux agglomérations ghanéennes des marchandises provenant des villes ivoiriennes. Les villes ghanéennes, en retour, leur vendent des denrées alimentaires. Une bonne partie de ce commerce transfrontalier se fait clandestinement (Stary 1994).

Les études consacrées aux marchés nécessitent de longs entretiens avec des ministres et des fonctionnaires locaux, des agents des douanes, des dirigeants, des directeurs de grandes entreprises et d'entreprises parapubliques, et d'autres personnes responsables du commerce officiel, ainsi qu'avec les commerçants eux-mêmes. Les entretiens avec les responsables de l'économie officielle ne fournissent pas seulement des informations sur les différents aspects du commerce, ils révèlent aussi le contexte politique qui conditionne l'activité souterraine.

Bien que le commerce informel ne soit pas enregistré, il est important de consulter les archives et les documents publiés pour identifier les différentes formes de cette activité, et ceci nous renseigne également sur les aspects micro- et macro-économiques du commerce non enregistré. Les journaux locaux sont une précieuse source d'informations. Dans la situation de crise politico-économique à laquelle la plupart des Africains sont confrontés depuis longtemps, chacun est obligé de compléter son salaire ou son revenu dérisoire en pratiquant une activité économique souterraine quelconque. Conscient des nombreuses formes que prennent ces activités, on s'y intéresse beaucoup : les détails fournis à ce sujet intéressent fortement le lectorat local et les nombreux reportages prennent parfois la forme d'un journalisme d'investigation de haute qualité⁹. Tout en citant des exemples et en fournissant des détails sur le commerce, les journaux locaux donnent parfois une perspective à long terme sur les événements politiques, sur les activités économiques informelles, et sur la relation qui existe entre les deux, ce que le chercheur qui séjourne temporairement sur place a du mal à obtenir d'une autre façon.

Au niveau local également, les conséquences économiques de la contrebande et de l'exportation frauduleuse à grande échelle sont suffisamment importantes pour que les services gouvernementaux tentent de rassembler des informations et des données qui figureront dans leurs rapports annuels.

9. Gauthier De Villers, dans son étude sur le Zaïre en 1990-1991 tel qu'il apparaît dans les comptes rendus de presse, consacre un chapitre entier aux articles sur les activités de la seconde économie (DE VILLERS 1992 : ch. 2).

Toute estimation quantitative a de fortes chances d'être peu fiable et doit être confrontée à d'autres sources, mais ces documents sont utiles lorsqu'on les compare à d'autres données. Alors qu'on manque évidemment de statistiques sur les flux du commerce clandestin, les statistiques officielles, sur l'exportation et le commerce, la production, la vente et le transport, peuvent fournir une masse d'informations relativement précises sur les flux commerciaux non officiels. Igué et Soulé (1992 : 15) font remarquer que la comparaison de statistiques telles que celles du ministère du Commerce, de la Direction de la statistique, de la Direction des douanes, des impôts et de la Banque centrale font souvent apparaître des irrégularités qui révèlent l'importance des flux clandestins de marchandises. Herrera, dans sa recherche sur le commerce non enregistré du bétail passant du Nigeria vers le Cameroun, releva que, dans les registres du service de l'élevage, le bétail arrivant à Bamenda provenait du Nigeria, alors que dans les statistiques de ce même service on passait sous silence ce flux transfrontalier et que le Cameroun figurait comme fournisseur de tout le bétail (Herrera 1992b).

La recherche sur les activités illégales se heurte à des considérations d'ordre moral, le chercheur, et plus encore son informateur, étant amenés à courir des risques. Il s'agit avant tout d'assurer la protection des informateurs et de faire preuve de la plus grande prudence, ce qui peut ralentir ou parfois empêcher de poursuivre une enquête sur certains sujets. La recherche est forcément laborieuse, peu gratifiante, et certaines questions risquent de provoquer une réaction de suspicion lorsque les chercheurs se trouvent confrontés à la fois aux autorités et aux individus qui contournent la loi, ou bien encore à des groupes ethniques en conflits ou en concurrence sur le plan économique.

Dans quelle mesure les données recueillies peuvent-elles être représentatives et complètes lorsque les enquêtes ont été réalisées dans des conditions de recherche difficiles, et comment peuvent-elles être corroborées par les faits ? L'approche plurielle de la collecte de données ébauchée ici, et les recoupements qu'elle implique offrent une solution partielle à ce problème : des données recueillies selon une méthode peuvent être confirmées par celles d'une autre méthode, et on peut ainsi combler les lacunes de l'information. Mais quand il s'agit de certaines formes de commerce clandestin, l'information ne peut être qu'incomplète. C'est la raison pour laquelle une certaine quantité d'informations est préférable à l'absence d'informations et qu'il convient de les rassembler comme les pièces d'un puzzle.

Le processus de globalisation des économies mondiales s'intensifiant et les échanges étant soumis aux règlements d'organismes internationaux et à des entreprises multinationales, il nous paraît urgent que soit entreprise sur une large échelle une recherche sur les réseaux marchands clandestins et sur d'autres réseaux, sur leur organisation et sur l'identité de ceux qui y participent.

Nouvelles directions de recherche

À propos du commerce non enregistré, outre les questions que nous avons soulevées, il nous faut également étudier le comportement des personnes impliquées dans ce commerce, savoir comment elles sont perçues et quelle est leur place au sein de la société (Klein 1994 : 660-664). On se posera par exemple la question de savoir comment les individus conçoivent leurs activités ? Quels sont leurs modèles de référence ? Quelle est leur réaction face aux contrôles auxquels ils échappent ou aux appuis dont ils bénéficient ? Le fait qu'une distinction existe entre le commerce et les activités de l'économie parallèle et les transactions économiques officielles est évident si l'on tient compte des termes qui sont employés pour qualifier l'économie parallèle¹⁰. Mais nous ne savons pas grand-chose sur ce que pensent les individus de ces activités, ou de ceux qui s'en occupent.

Il est clair que le fait de pratiquer ce genre de commerce est un moyen de survivre quand la situation politique et économique n'offre pas d'autres possibilités. L'organisation économique de certains pays s'est tellement dégradée que les petits fermiers, même du temps des caisses de stabilisation, ne pouvaient vendre leurs denrées qu'à des commerçants illégaux, ou obtenir le prix qui leur permettaient d'acheter les marchandises dont ils avaient besoin qu'en faisant de la contrebande. Pour la même raison, ils peuvent également avoir recours au troc, en échangeant directement leurs marchandises contre des produits manufacturés importés illégalement. Ceux qui ont accès aux marchandises en provenance des réseaux marchands clandestins voient là un moyen de s'enrichir tel qu'il leur serait impossible de percevoir des sommes équivalentes sous forme d'un salaire légal. Mais nous manquons d'informations nous permettant de savoir comment les personnes qui se trouvent impliquées dans de telles situations considèrent la nature illégale de leurs activités. Y voient-elles une forme de résistance à une sorte d'oppression ? Igué et Soulé parlent de l'émergence d'une « conscience de solidarité » fondée sur des affinités linguistico-culturelles, qui serait une façon de défier les contraintes imposées par l'État (Igué & Soulé 1992 : 97, 99). Certains chercheurs estiment que l'idée de résistance est très explicite lorsque les gens parlent de la contrebande (Vwakyanakazi 1982 : 339-340). En Ouganda, le *magendo* est une forme d'activité économique courante lorsqu'il s'agit de contourner les règlements qui sont considérés comme une ingérence au moyen de laquelle la bourgeoisie d'État prélève sa « dîme » (Prunier 1983 : 53). Certains Africains qui se livrent à des activités clandestines en Europe ont le sentiment que, puisque l'Europe a pillé l'Afrique lors de la période coloniale, ils ont droit, à leur tour, aujourd'hui, à leur part du butin. Enfin,

10. *Kalabule* au Ghana, « l'économie de débrouillardise » ou « système D » au Zaïre, *magendo* en Ouganda, *ulanguzi* en Tanzanie, et *candongu* en Angola.

comment différencie-t-on les diverses marchandises circulant clandestinement et qu'en pensent les Africains ? Pour les commerçants d'Afrique centrale vivant à Paris, il était clair que la drogue est une marchandise comme une autre, très lucrative, alors que d'autres la placent dans une catégorie à part et évitent de se mêler de ce genre de commerce, ainsi que de la revente de marchandises volées de grande valeur, craignant de se retrouver en prison.

Les enquêtes sur le commerce transfrontalier des denrées alimentaires et des biens de consommation comportent moins de risques pour le chercheur. De nombreux documents sont fournis par le Club du Sahel sur le commerce des céréales en Afrique occidentale (cf. Egg & Igué 1993 ; Hibou 1990), ainsi que par l'étude de Herrera portant sur le commerce du bétail entre le Nigeria et le Cameroun (Herrera 1992b), et par le travail de Vwakyankazi sur les produits de consommation passés en contrebande au Zaïre à partir de l'Afrique orientale (Vwakyankazi 1982, 1991). Cependant, on reste convaincu que les personnes impliquées dans le commerce non officiel, y compris le commerce intercontinental, sont directement liées aux hauts fonctionnaires (Hibou 1996, en particulier pp. 141-170). Leurs relations méritent d'être davantage étudiées.

Quels changements de la structure sociale a entraîné la pratique du commerce clandestin ? Celui-ci contribue-t-il au développement économique local ? Des constatations très intéressantes ont été faites à ce propos, en Ouganda et au Zaïre par exemple. La recherche qu'a menée Nabuguzi sur le commerce du riz à Busoga, en Ouganda, montre que les petits paysans qui vendent leur riz sur le marché en passant par des circuits commerciaux non officiels, à l'intérieur et à l'extérieur des frontières de l'Ouganda, investissent leurs bénéfices dans des entreprises locales. Le pouvoir local se déplace ainsi des agents clientélistes de l'État vers une nouvelle classe qui s'est enrichie dans le commerce du riz (Nabuguzi 1992 : ch. 8). Dans son étude consacrée aux mines d'or artisanales et au commerce de l'or du Nord-Kivu, au Zaïre, Vwakyankazi montre que les besoins des mineurs stimulent la production agricole locale et favorisent l'implantation de magasins, de bars, de marchés, l'ouverture de dispensaire, ainsi que la repopulation des villages de la région (Vwakyankazi 1992 : 384-387). Certains commerçants créent leur propre système de valeurs et de statuts, dans le cadre duquel ils redistribuent leur richesse (Bazenguissa & MacGaffey 1995 ; MacGaffey & Bazenguissa, 1995). Quelle est l'ampleur de ce phénomène ? Pour l'heure, on commence seulement à recueillir des informations sur ces problèmes. Elles constituent des directions importantes pour des recherches futures.

Nouvelles formes du commerce clandestin et nouveaux commerçants

Le commerce international de l'Afrique, et particulièrement le commerce intercontinental, est essentiel en raison de la rareté des devises étrangères nécessaires à l'importation de produits manufacturés et qui peuvent jouer un rôle déterminant dans la construction d'une puissance politique. Les ministres et les fonctionnaires des gouvernements règlementent l'accès aux devises fortes, soit directement par leur contrôle de l'État, en s'impliquant dans les affaires, personnellement ou par l'intermédiaire d'agents qu'ils y nomment, y compris des membres de leur propre famille, soit indirectement, en s'alliant avec des commerçants. Ces réseaux sont un moyen incontournable pour ceux qui veulent faire une belle carrière politique en Afrique.

Dans les années 1960 et 1970, lorsque les programmes de substitution aux importations et la surévaluation des monnaies étaient courantes, des fortunes commerciales pouvaient se faire grâce à l'attribution de licences d'importation, au trafic de devises, ou grâce à des connivences avec des hommes politiques. La situation a changé depuis que la plupart des gouvernements africains ont adopté des programmes d'ajustement structurel. Néanmoins, les hommes politiques, les fonctionnaires, et les commerçants continuent à coopérer de manière à contrôler à leur profit le commerce international, et c'est en tenant compte de ce contexte qu'on peut le mieux interpréter l'évolution des transactions transfrontalières non officielles.

Si l'on en croit les théories économiques libérales en usage ces dernières années, la tâche des gouvernements nationaux n'est pas, en règle générale, de réglementer les marchés mais plutôt de mettre en place une infrastructure et d'encourager les courants favorables à une macro-économie qui libéreront efficacement les marchés. Cela implique qu'ils garantissent une monnaie stable qui servira de moyen d'échange dans les transactions et qui pourra être librement échangée contre d'autres devises. Lorsqu'une transaction s'effectue, ou est projetée, plus ou moins hors du territoire national, les commerçants africains auront tendance à vouloir échanger leur monnaie locale contre une devise « forte » comme le dollar américain. De cette façon, une monnaie surévaluée sera contrainte par la « main invisible du marché » à s'ajuster au véritable taux de change imposé par les commerçants. Par exemple, dans le cas de l'Afrique occidentale, la dévaluation du franc CFA en janvier 1994 était inévitable (et désirable, en vertu de la théorie libérale) à partir du moment où il devenait évident que les commerçants, et en particulier ceux qui opéraient avec une naira évaluée de façon juste au Nigeria, achetaient quantité de francs CFA surévalués afin de disposer d'une devise négociable au niveau international pour faire fonctionner leurs entreprises d'import-export.

La politique de libre-échange et la libération du contrôle des changes qui sont appliqués un peu partout en Afrique depuis le début des années

1980 menacent des droits acquis. Aussi longtemps qu'existera un double marché de change et que les gouvernements fixeront les prix, les frontières (notamment celle qui sépare la zone naira du Nigeria de sa voisine la zone franc CFA dont le taux de change avec le franc français est fixe) seront pourvoyeuses de fonds. La valeur d'un produit peut varier d'un côté à l'autre de la frontière. Plaque tournante du commerce d'import-export, elle est le point critique des échanges en contrebande (tout au moins de certains d'entre eux, puisque la contrebande évite parfois les contrôles des marchés intérieurs, et n'a pas lieu seulement là où s'effectuent les contrôles internationaux). L'importation de marchandises hors normes n'apparaîtra pas dans les statistiques officielles.

Les affaires d'import-export attirent beaucoup de commerçants africains qui les considèrent comme des plus profitables. L'importation de marchandises ne suffit cependant pas à elle seule à créer une entreprise lucrative, malgré les profits élevés que l'on peut réaliser sur certains produits importés, puisque les consommateurs, sur une bonne partie du continent, effectuent leurs paiements en monnaie nationale. Celle-ci peut avoir plus ou moins une valeur internationale mais elle ne permettra pas à l'importateur d'acheter des biens commercialisables dans les pays industrialisés, ou à faire face à ses engagements internationaux. Ces monnaies, échangeables en théorie, sont souvent si faibles qu'elles ne suscitent aucune demande sur le plan international. Un commerçant ne possédant aucune devise étrangère sera dans l'incapacité de financer de nouvelles importations en provenance des pays développés, et donc d'entreprendre un nouveau cycle de transactions.

Pour toutes ces raisons, les importateurs africains cherchent généralement aussi à exporter leurs produits. C'est en combinant ces deux activités, l'importation et l'exportation, qu'un commerçant jouera des monnaies « faibles » et des devises « fortes » pour accroître ses profits (Azam & Besley 1991 ; May 1985). Un commerçant qui opère sur les marchés intercontinentaux a un besoin vital de devises « fortes » négociables au plan international (il s'agit généralement des dollars), alors que sur les marchés régionaux un commerçant utilisera des monnaies locales. Ainsi la vente, sur les marchés d'Afrique orientale, de produits agricoles locaux se fera en shillings kényans, ougandais et tanzaniens, négociables en Afrique orientale, mais ces monnaies ont peu ou pas de valeur ailleurs. Dans tous les cas, il s'agit avant tout, pour les uns comme pour les autres, d'éviter si possible les frais douaniers ou autres redevances.

Bien que des produits de base de peu de valeur, comme les céréales et d'autres denrées alimentaires, puissent faire l'objet d'un commerce satisfaisant entre les pays africains, étant donné que les frais généraux sont relativement modestes, de tels produits de provenance africaine ne peuvent pas, en général, être commercialisés à grande échelle avec les pays industrialisés. Ces dernières années, de nombreuses cultures de rente africaines destinées à la vente se sont avérées peu compétitives sur les

principaux marchés intercontinentaux, à l'exception des produits horticoles ou d'autres produits bénéficiant de « créneaux » particuliers (Dijkstra & Magori 1995). Il y a très peu de domaines dans lesquels les pays africains aient un avantage comparatif, et les quelques produits qui peuvent être exportés contre des devises fortes sont ceux qui existent à l'état naturel, tels que l'ivoire et d'autres produits d'origine animale, les diamants ou autres pierres précieuses, et l'or, plutôt que des marchandises qui nécessitent l'investissement de capitaux importants dans leur production. Les diamants, l'or et les pierres précieuses ne nécessitent que de la main-d'œuvre. Les gouvernements exercent un contrôle drastique sur leur extraction et leur vente, mais dans des pays comme l'Angola, le Zaïre, la Sierra Leone et le Liberia, qui possèdent d'importants gisements, les gouvernements sont incapables de faire appliquer la loi. Il arrive que des ministres et même des chefs d'État utilisent les ressources dont ils disposent pour organiser des groupements spécialisés dans la contrebande à leur propre profit, aux dépens de l'État. Les chercheurs de diamants ou d'or ne reçoivent, quant à eux, qu'une infime partie de la valeur internationale des pierres précieuses qu'ils auront eu la chance de trouver.

La ressource naturelle que représente le pétrole ne peut être ni produite ni commercialisée sans de fortes connaissances techniques et sans de gros investissements. L'importance du pétrole dans l'économie des pays industrialisés est telle, et les profits que l'on retire de son exploitation sont si élevés, que les compagnies pétrolières acceptent de prendre le risque d'investir dans la production en Afrique. Dans les pays africains producteurs de pétrole, les commerçants soutenus par les fonctionnaires peuvent gagner une fortune grâce aux contrats pétroliers, sans faire le moindre investissement ou sans posséder eux-mêmes la moindre connaissance technique sur le produit. L'imbrication de l'économie domestique et de l'économie intercontinentale est tellement forte que, partout où en Afrique des produits peuvent trouver un débouché dans les pays industrialisés et peuvent ainsi être vendus contre des devises fortes, ce sont en général les intermédiaires qui réalisent de gros profits.

Il arrive parfois qu'un commerçant ou une entreprise se spécialise dans l'exportation mondiale de produits africains sans réinvestir ses profits dans un projet futur (par exemple en creusant un nouveau puits de pétrole) ou dans l'importation de marchandises. C'est le cas, par exemple, du géant du diamant De Beers, qui achète des pierres dans différentes régions de l'Afrique et les vend contre des devises fortes sur les marchés internationaux, dégagant ainsi des revenus considérables. De Beers consacre une grande partie de ses profits à maintenir un important surplus de liquidités nécessaire à la stabilisation du marché du diamant. La plupart des commerçants individuels ou des petites entreprises familiales qui opèrent en Afrique n'ont pas la possibilité de conserver pendant très longtemps les devises fortes gagnées grâce à leurs exportations. Ils sont obligés de réinvestir leurs bénéfices à la fois en pots-de-vin versés aux hommes

politiques et en importations au moyen desquelles ils peuvent dégager des liquidités en monnaie locale. Pour avoir accès aux marchandises exportables, il faut s'investir dans un système d'échanges politico-commercial, sauf à avoir la chance de réussir une transaction d'exportation exceptionnelle d'une valeur suffisante pour fournir le capital de départ nécessaire à la création d'un autre moyen d'existence. L'exportation de marchandises sur les marchés internationaux contre des devises fortes peut alors financer l'importation de biens de consommation ou d'une autre nature qui complèteront le cycle.

L'étude des commerçants africains suggère que différentes catégories d'individus sont impliquées dans ces réseaux commerciaux (Ellis & Fauré 1995). Nous pouvons établir une distinction entre le commerce africain régional, qui peut être une source de revenus considérables, pour les marchands de céréales ou de bétail par exemple, et le commerce intercontinental. Dans les deux cas, il semble qu'il y ait des commerçants occasionnels spécialisés qui voyagent pour gagner de l'argent, soit dans un but précis, soit avec l'intention de s'engager à terme dans le commerce à plein temps. Plus la distance parcourue est grande, plus le commerçant peut avoir besoin d'un produit de valeur destiné à des marchés extérieurs à l'Afrique et qui ne nécessite pas de transport coûteux. Par exemple, de nombreux contrebandiers de l'ivoire arrêtés en Afrique du Sud ne sont pas spécialisés dans ce commerce. Ce sont des gens d'Afrique centrale qui se rendent à Johannesburg par voie terrestre dans l'intention d'acheter un produit importé ou manufacturé, comme par exemple des appareils électriques, pour le revendre chez eux. Étant donné que la kwacha zambienne ou le zaïre zairois n'ont aucune valeur en Afrique du Sud, les habitants de l'Afrique centrale qui souhaitent pratiquer ce commerce ont besoin d'un produit tel que l'ivoire, que l'on trouve en Afrique centrale et qui a aussi une valeur internationale¹¹. De la même façon, des commerçants qui ne sont pas des professionnels à plein temps peuvent se livrer à l'occasion aux activités d'import-export, par exemple lors d'un voyage outremer, sans avoir pour autant l'ambition de devenir des commerçants à temps complet. Il peut s'agir de l'exportation de voitures d'occasion ou de l'importation de friperie en provenance de l'Europe. Des fonctionnaires, des employés d'ONG, des consultants et autres salariés peuvent mettre à profit une invitation officielle à participer à une conférence ou à une réunion pour faire des affaires, sans pour autant vouloir se lancer dans des opérations commerciales.

Les Dioula d'Afrique occidentale forment une communauté de commerçants professionnels spécialisés dans le commerce régional. Depuis des siècles, ils pratiquent un commerce transfrontalier. Plus récemment, certains sont devenus conducteurs de camions ou chauffeurs de taxi à

11. Stephen Ellis, entretiens avec des fonctionnaires de la police sud-africaine, Pretoria, sept. 1993.

longue distance, faisant un peu de commerce lorsque l'occasion se présente. Ceux qui réussissent finissent parfois par avoir la possibilité de s'engager dans des opérations intercontinentales. Dans ce cas, les commerçants n'exercent aucun contrôle direct sur les producteurs des biens qu'ils commercialisent. Cependant, le commerce des pierres précieuses, de l'or, de l'ivoire et d'autres produits d'exportation de grande valeur est tellement organisé, en raison d'une forte concurrence, que les gros négociants peuvent avoir besoin de s'associer ou être membres d'une organisation de nature quasiment politique. L'exploitation de ces produits nécessite la menace de la force physique, comme le font les armées rivales qui contrôlent les mines de diamants du nord-est de l'Angola ou les différents patrons qui influencent le commerce d'import-export au Zaïre (De Boeck 1996). Dans certains cas, il arrive que de puissants chefs de guerre négocient eux-mêmes, en personne, des contrats d'import-export, comme Charles Taylor au Liberia (Reno 1993). Dans d'autres cas, des personnalités politiques — un Mobutu ou un Savimbi — dirigent des organisations qui ressemblent à la fois à des États et à des entreprises, ayant à leur côté des intermédiaires qui sont autorisés à négocier des contrats en leur nom et avec lesquels ils partagent les profits. Les commerçants d'origine étrangère — Indiens, Pakistanais, Libanais ou Grecs — jouent ici un rôle important. Ils disposent de contacts internationaux qui leur donnent accès aux marchés et bénéficient de contacts locaux essentiels au bon fonctionnement du système. Ils ont cependant besoin d'avoir recours sur place à des hommes politiques ou à des chefs militaires, à la fois pour se protéger des voleurs et pour stabiliser leur main-d'œuvre. Même de grosses entreprises, comme la compagnie britannique Lonrho, opèrent de cette façon (Cronje *et al.* 1976).

Ces dernières années, certaines grandes organisations d'import-export ont découvert, en particulier dans le trafic de la drogue, une source non négligeable de revenus. Bien que différents groupes se soient intéressés à ce trafic, les réseaux nigériens en particulier, dont certains opèrent apparemment en bénéficiant de protections au plus haut niveau de l'État, se sont taillé une grosse part du marché. Les grands commerçants nigériens disposent à la fois du capital nécessaire pour financer des affaires et ont accès à d'importants réseaux commerciaux et bancaires internationaux. Des commerçants nigériens, opérant soit seuls, soit pour le compte de l'une des principales mafias de l'import-export, achètent de l'héroïne et de la cocaïne à la source, les transportent jusqu'au Nigeria (où, si l'on bénéficie de protections politiques, l'importation n'est pas un problème) puis les réexportent vers les marchés de consommation. Aujourd'hui, l'Afrique du Sud est de plus en plus un lieu d'étape (Baynham 1995). « Ces six derniers mois, rapporte le Dr Bayers Naudé, activiste anti-apartheid, en septembre 1994, l'Afrique du Sud est devenu un pays de transit pour le commerce de l'héroïne et de la cocaïne avec les pays européens et les Amériques. » Joe Matthews, le vice-ministre sud-africain

de la Sécurité, a indiqué que l'on pouvait estimer à plus de cent le nombre de mafias de la drogue, en Afrique du Sud (Naudé & Kistner 1994).

Les commerçants, qu'ils vivent en Afrique même ou dans les pays industrialisés, se regroupent souvent en associations afin d'accroître le plus possible leurs avantages dans le domaine de l'import-export. Ainsi, dans le cas où un produit de grande valeur se trouve en Afrique, ce sont les membres d'un groupe spécifique, généralement un lignage ou une famille, plutôt que des étrangers, qui ont un accès direct aux marges bénéficiaires très élevées que l'exploitation du produit rend possibles. Un simple chercheur de diamants d'Angola ou de Sierra Leone ne peut retirer qu'une somme dérisoire de ce qu'il aura réussi à trouver. Les lieux d'extraction sont généralement sous contrôle d'un groupe armé qui s'empare de toutes les pierres extraites, ou du moins prend une bonne part de la marge bénéficiaire, lorsque la commercialisation est effectuée par des Libanais, des Indiens, des Européens ou d'autres étrangers (Richards 1995). Pour ce qui concerne la vente de drogue par des Nigériens dans certaines villes des États-Unis, la présence d'une diaspora peut être mise à profit. Enfin, un individu qui souhaite devenir commerçant à temps complet, plutôt que le simple bénéficiaire d'un profit exceptionnel, aura probablement besoin de s'assurer la fourniture d'un produit exporté d'Afrique, en même temps que l'accès à une source d'importation. Il devra pour cela entretenir des relations avec l'une des grandes firmes d'import-export, et devra renoncer à une part des profits en échange de pierres précieuses, d'œuvres d'art, ou de l'or, ou en échange de l'impunité en cas de poursuites pour trafic de drogue. Le nombre élevé de petits coursiers reconnus coupables de contrebande de narcotiques au Nigeria, alors que des personnages très haut placés sont, de notoriété publique, impliqués dans ce commerce, donne une idée des risques que courent les individus isolés qui tentent de se livrer à un tel commerce sans avoir négocié un accord avec l'une des mafias établies.

Sous bien des aspects, le système qui se dessine ici présente une ressemblance avec les schémas du commerce à longue distance décrits par les historiens spécialistes de l'Afrique pré-coloniale (Curtin 1984 ; Lovejoy 1986). Ces modèles peuvent être appliqués à l'étude de phénomènes modernes comparables (cf. Bank 1990). Néanmoins, il apparaît que l'organisation du commerce moderne à longue distance diffère par des aspects importants de celle qui prévalait à l'époque pré-coloniale. La croissance des villes et la modernisation des transports, par rapport aux anciennes caravanes, ont entraîné une restructuration à grande échelle des marchés africains, et en particulier de l'articulation entre les marchés locaux et internationaux. Bien que les historiens aient depuis longtemps cessé de croire en l'existence de sociétés à économie de subsistance très répandues dans l'Afrique pré-coloniale, de faibles revenus et la dépendance vis-à-vis de formes pré-industrielles de transport tendaient bel et bien à imposer dans le passé une distinction entre le commerce local et le

commerce à longue distance, ce dernier étant fondé sur des marchandises de grande valeur et relativement rares, comme le fer et le sel. De nos jours, les relations entre le commerce à longue distance, le commerce local et les schémas de production et de consommation des ménages méritent d'être mieux étudiés¹². Il est particulièrement frappant de constater que la croissance des nouvelles formes de ce commerce soit à la fois le résultat de la crise que traversent nombre d'États africains (les appareils d'État n'ayant plus les moyens d'exercer un contrôle) et une cause de cette crise (étant donné que la contrebande prive les États de revenus et peut être accompagnée de formes de violence dues à des groupes privés).

Quelques chercheurs, à propos des systèmes pré-coloniaux de commerce à longue distance, ont suggéré que le contrôle de ce commerce était étroitement lié au pouvoir politique dans un mode de production africain (Coquery-Vidrovitch 1969). C'est une théorie qu'ont élaborée des historiens pour expliquer certains développements dans l'Afrique pré-coloniale, mais qui peut être appliquée avec profit à des situations actuelles. L'échec de l'industrialisation dans la plus grande partie de l'Afrique et l'échec relatif — des signes de plus en plus évidents l'indiquent — des tentatives visant à régénérer la production des cultures d'exportation afin de gagner des devises étrangères sur les marchés mondiaux, ont conduit à une situation qui voit l'exportation de minéraux ou autres marchandises de grande valeur, ou la commercialisation de produits en provenance d'autres pays sur des marchés de pays tiers, prendre une place de plus en plus importante comme sources de devises étrangères. La perpétuation du pouvoir politique à l'intérieur d'un pays dépend du contrôle des profits d'un tel commerce, ou de l'accès à ces profits. Cela peut éclairer la nature des systèmes d'importation et d'exportation et de leurs aspects socio-politiques, y compris la tendance que manifestent, de façon de plus en plus marquée, ceux qui exercent le pouvoir en Afrique, à avoir recours à la force pour protéger leur accès aux circuits du commerce à longue distance.

Afrika-Studiecentrum, Leiden/

Department of Sociology and Anthropology, Bucknell University, Lewisburg.

12. Pour de plus amples informations sur les principales questions théoriques concernant les relations entre les ménages et la communauté, voir GUYER (1981).

BIBLIOGRAPHIE

- ALESSANDRINI, S. & DALLAGO, B., eds
1987 *The Unofficial Economy*, Aldershot, Gower.
- AZAM, J.-P. & BESLEY, T.
1991 « General Equilibrium with Parallel Markets for Goods and Foreign Exchange: Theory and Application to Ghana », *World Development*, XVII (12) : 1921-1989.
- BANK, L.
1990 « The Making of the Qwaqwa "mafia" ? Patronage and Protection in the Migrant Taxi Business », *African Studies*, 49 (1) : 71-93.
- BARBIER, E., BURGESS, J. *et al.*
1990 *Elephants, Economics and Ivory*, London, Earthscan.
- BAYNHAM, S.
1995 « The Fourth Horseman of the Apocalypse. Drug Trafficking in Africa », *Africa Insight*, XXV (3) : 149-153.
- BAZENGUISSA, R. & MACGAFFEY, J.
1995 « Vivre et briller à Paris. Des jeunes Congolais et Zaïrois en marge de la légalité économique », *Politique africaine*, 57 : 124-133.
- CESONI, M. L.
1992 « Les routes des drogues : explorations en Afrique subsaharienne. État des lieux pour une approche critique », *Revue Tiers Monde*, XXXIII (131) : 645-671.
- COQUERY-VIDROVITCH, C.
1969 « Recherches sur un mode de production africain », *La Pensée*, 144 : 3-20.
- CORNELIUS, W. A.
1982 « Interviewing Undocumented Immigrants: Methodological Reflections Based on Fieldwork in Mexico and the US », *International Migration Review*, 16 : 378-411.
- CRONJE, S., LING, M. & CRONJE, G.
1976 *Lorho: Portrait of a Multinational*, Harmondsworth, Julian Friedmann & Penguin.
- CURTIN, P.
1984 *Cross-Cultural Trade in World History*, Cambridge, Cambridge University Press.
- DE BOECK, F.
1996 « Postcolonialism, Power and Identity: Local and Global Perspectives from Zaïre », in R. WERNER & T. RANGER, eds, *Postcolonial Identities in Africa*, London-New Jersey, Zed Books : 75-106.

- DE VILLERS, G.
1992 *Zaïre, années 90 (vers la Troisième République)*. Vol. 2, *Zaïre 1990-1991 : faits et dits de la société d'après le regard de la presse*, Bruxelles, Centre d'étude et de documentation africaine (CEDAF).
- DIJKSTRA, T. & MAGORI, T. D.
1995 « Flowers and French Beans from Kenya: a Story of Export Success », in S. ELLIS & Y.-A. FAURÉ, eds, *Entreprises et entrepreneurs africains*, Paris, Karthala-Orstom : 435-444.
- DOUGLAS-HAMILTON, I. & DOUGLAS-HAMILTON, O.
1992 *Battle for the Elephants*, London, Doubleday.
- DUPRIEZ, P.
1968 « Les relations économiques extérieures (du Congo) », in *Indépendance, inflation, développement: l'économie congolaise de 1960 à 1965*, Kinshasa, Institut de recherches économiques et sociales (IRES), Université Lovanium de Kinshasa et Paris, Mouton : 559-724.
- EBIN, V.
1993 « Les commerçants mourides à Marseille et à New York: regards sur les stratégies d'implantation », in E. GRÉGOIRE & P. LABAZÉE, eds, *Grands commerçants d'Afrique de l'Ouest*, Paris, Karthala : 101-124.
1992 « À la recherche de nouveaux "poissons": stratégies commerciales mourides par temps de crise », *Politique africaine*, 45 : 86-99.
- EGG, J. & IGUÉ, J. O.
1993 *L'intégration par les marchés dans le sous-espace est: l'impact du Nigeria sur ses voisins immédiats*, Paris, Club du Sahel, Comité inter-État de lutte contre la sécheresse (CILSS).
- ELLIS, S. & FAURÉ, Y.-A., eds
1995 *Entreprises et entrepreneurs africains*, Paris, Karthala-Orstom.
- FOTTORINO, E.
1991 *La piste blanche: l'Afrique sous l'emprise de la drogue*, Paris, Balland.
- GRÉGOIRE, E. & LABAZÉE, P., eds
1993 *Grands commerçants d'Afrique de l'Ouest: logiques et pratiques d'un groupe d'hommes d'affaires contemporains*, Paris, Karthala.
- GUDEMAN, S. & RIVERA, A.
1990 *Conversations in Columbia*, Cambridge, Cambridge University Press.
- GUYER, J.
1981 « Household and Community in African Studies », *African Studies Review*, XXIV (2-3) : 87-137.

- HERRERA, J.
1992a « Observatoire OCISCA. Impact des politiques différentielles et échanges transfrontaliers Cameroun-Nigeria », Rapport de mission. Provinces du Littoral, Sud-Ouest, Ouest et Nord-Ouest (29/6/92-5/7/92 ; 13/7/92-19/7/92). Miméo, Orstom.
- 1992b « Bétail, naira et franc CFA : un flux transfrontalier entre Nigeria et Cameroun », Étude dans la province Nord-Ouest du Cameroun, soutenue par l'OCISCA. Miméo.
- HIBOU, B.
1990 *Analyse comparée des politiques de protection et de régulation des marchés céréaliers ouest-africains*, Paris, Club du Sahel-CILSS.
- 1996 *L'Afrique est-elle protectionniste ? Les chemins buissonniers de la libéralisation extérieure*, Paris, Karthala.
- HUGON, P. & DEBLE, I., eds
1982 *Vivre et survivre dans les villes africaines*, Paris, Presses universitaires de France.
- IGUÉ, J. O. & SOULÉ, B. G.
1992 *L'État entrepôt au Bénin. Commerce informel ou solution à la crise ?*, Paris, Karthala.
- KLEIN, A.
1994 « Trapped in the Traffick : Growing Problems of Drug Consumption in Lagos », *Journal of Modern African Studies*, XXXII (4) : 657-677.
- LABAZÉE, P.
1993 « Les échanges entre le Mali, le Burkina Faso et le nord de la Côte-d'Ivoire », in E. GRÉGOIRE & P. LABAZÉE, eds, *Grands commerçants d'Afrique de l'Ouest*, Paris, Karthala : 125-174.
- LAMBERT, A.
1993 « Les commerçantes maliennes du chemin de fer Dakar-Bamako », in E. GRÉGOIRE & P. LABAZÉE, eds, *Grands commerçants d'Afrique de l'Ouest*, Paris, Karthala : 37-70.
- LOVEJOY, P.
1986 *Salt of the Desert Sun*, Cambridge, Cambridge University Press.
- MACGAFFEY, J.
1987 *Entrepreneurs and Parasites*, Cambridge, Cambridge University Press.
- MACGAFFEY, J. et al.
1991 *The Real Economy of Zaire : the Contribution of Smuggling and Other Unofficial Activities to National Wealth*, London, James Currey.
- MACGAFFEY, J. & BAZENGUISSA, R.
1995 « Ostentation in a Clandestine Setting : Young Congolese and Zairian Migrants in nganda Bars in Paris », *Monde en Développement*, XXIII (91) : 105-111.

- À paraître « The End of the Rainbow : Three Case Studies of Women Traders from Central Africa », in J. E. MARTI & T. D. WILSON, eds, *Women in the Informal Sector. Case Studies and Theoretical Approaches*, New York, State University of New York.
- MALIYAMKONO, T. L. & BAGACHWA, M. S. D.
1990 *The Second Economy in Tanzania*, London, James Currey.
- MAY, E.
1985 *Exchange Controls and Parallel Market Economies in Sub-Saharan Africa : Focus on Ghana*, Washington DC, World Bank Staff Working Papers, n° 711.
- NABUGUZI, E.
1992 *Le Magendo. L'État et la société en Ouganda*, Paris, Thèse de doctorat, École des hautes études en sciences sociales.
- NAUDE, B. & KISTNER, W.
1994 « 100 Days in the New South Africa », Braamfontein, Ecumenical Advice Bureau, 5 sept.
- PARKER, I.
1979 *The Ivory Trade*, Washington DC, US Fish and Wildlife Service, non publié.
- PARKER, I. & AMIN, M.
1983 *Ivory Crisis*, London, Chatto & Windus.
- PENOUIL, M. & LACHAUD, J.-P., eds
1985 *Le développement spontané. Les activités informelles en Afrique*, Paris, Pedone.
- PRUNIER, G.
1983 « Le Magendo : essai sur quelques aspects marginaux des échanges commerciaux en Afrique orientale », *Politique africaine*, IX : 53-62.
- RENO, W.
1993 « Foreign Firms and the Financing of Charles Taylor's NPFL », *Liberian Studies Journal*, XVIII (2) : 175-187.
- RICHARDS, P.
1995 « Liberia and Sierra Leone », in O. W. FURLEY, ed., *Conflict in Africa*, London, I. B. Tauris : 134-170.
- ROSEBERRY, W.
1983 *Coffee and Capitalism in the Venezuelan Andes*, Austin, University of Texas Press.
- RUKARANGIRA WA, N. & SCHOEPF, B. G.
1991 « Unrecorded Trade in Southeast Shaba and Across Zaire's Southern Borders », in J. MACGAFFEY et al., *The Real Economy of Zaire*, London, James Currey : 72-96.

SCHOEPF, B. G. & ENGUNDU, W.

1991 « Women's Trade and Contributions to Household Budgets in Kinshasa », in J. MACGAFFEY *et al.*, *The Real Economy of Zaire*, London, James Currey : 124-151.

STARY, B.

1994 « Les Ressources de la frontière : l'exemple Ghana-Côte-d'Ivoire », Communication présentée au Colloque international sur l'intégration et le régionalisme, Talence, Centre d'Études d'Afrique noire (CEAN), 27-30 avril.

TANZI, V., ed.

1982 *The Underground Economy in the United States and Abroad*, Lexington, Lexington Books.

THOMAS, J. J.

1992 *Informal Economic Activity*, Ann Arbor, University of Michigan Press.

UNITED STATES...

1995 *International Narcotics Control Strategy Report*, March 1995, Washington DC, US Government Printing Office, United States Department of State, Bureau for International Narcotics and Law Enforcement Affairs.

VWAKYANAKAZI, M.

1982 *African Traders in Butembo, Eastern Zaire (1960-1980) : a Case Study of Informal Entrepreneurship in a Cultural Context of Central Africa*, Ph.D. dissertation, Madison, University of Wisconsin.

1991 « Import and Export in the Second Economy in North Kivu », in J. MACGAFFEY *et al.*, *The Real Economy of Zaire*, London, James Currey : 43-71.

1992 « Creuseurs d'or et crise socio-économique au Nord-Kivu en République du Zaïre », *Africa* (Rome), III : 375-391.

RÉSUMÉ

L'économie informelle africaine a pris une telle ampleur qu'il est devenu impossible de la considérer comme une forme annexe de l'économie formelle ou comme un facteur d'importance strictement locale. En outre, le qualificatif « informel » n'est que l'un des termes employés, terme d'ailleurs inapte à rendre compte des flux de biens et de services ne faisant pas l'objet d'un enregistrement officiel ou qui sont totalement illégaux. La portée inter-continentale de cette économie mérite une analyse plus fouillée. Cela pose toute une série de problèmes techniques qui sont examinés ici. Une masse considérable d'informations peut être collectée dans les statistiques portant en particulier sur des types de commerce partiellement ou totalement clandestin, tels que le trafic de l'ivoire ou celui de la drogue. On peut également, en utilisant des techniques anthropologiques, étudier des groupes de petits commerçants exerçant leur activité outre-mer.

ABSTRACT

The Sub-Saharan Africa's Unrecorded International Trade. Somme Methodological and Conceptual Problems. — Africa's informal economies have grown so extensive that it is no longer possible to regard them as marginal to formal economies nor only as factors of local importance. Moreover the label "informal" itself is only one of several adjectives on offer, all of them to some extent inexact, to describe movements of goods and services which are not officially recorded, and which in some cases are illegal. The inter-continent reach of these "informal" economies deserves further study. This poses considerable technical problems which are examined here. Much can be gleaned from available statistics even on semi-clandestine or totally clandestine trades, such as in ivory or narcotics. It is also possible, particularly using anthropological techniques, to study small groups of petty traders living overseas.

Mots-clés/Keywords : Commerce, contrebande, économie informelle, méthodologie/Trade, smuggling, informal economy, methodology.